

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 29 AOÛT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme **GENTY** Béatrice, Maire.

Date de convocation : 22 août 2024

Etaient présents : **GENTY** Béatrice, **BUCHET** Patrice, **BOZIO** Nadège, **BLANDIN** Carl, **ALLOIN-CORDIER** Angélique, **DELAUX** Jean-Louis, **MATHÉ** Sandra, **ALLAIX** Thierry.

Absent ayant donné pouvoir :

Etaient excusés : **FLACELIÈRE** Marlène, **CINI** Élodie, **DESBORDES** Murielle, **LLORENS** Fabien, **JALLET** Bernard.

Secrétaire de séance : **BOZIO** Nadège

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du vingt-sept juin deux mille vingt-quatre est adopté par l'ensemble des élus présents

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

**Ordre du jour :**

- RCVCB : modification des calendriers du projet
- Modification des projets investissement 2024
- Décision modificative budgétaire
- Modification de la réglementation du columbarium
- Questions diverses

**Avenant n°2 du plan de financement prévisionnel dans le cadre de la reconquête des centres villes et centres bourgs**

**Délibération 2024-08-36**

**Vu** la délibération 2023/05/25 de l'avenant n°1 du contrat de revitalisation centres villes et centres bourgs ;

**Vu** la délibération 2024/01/001 portant sur les projets d'investissement 2024 : demande de subventions ;

**Suite** aux échanges avec le Conseil Départemental pour mettre à jour le plan d'actions prévu, après divers reports et changements ;

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'avenant n°2 proposé par le Conseil Départemental, qui reprend les modifications apportées à l'avenant n°1, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

**APPROUVE** le plan de financement modifié en suivant l'avenant n°2

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer l'avenant n°2 du contrat reconquête centres villes et centres bourgs définissant les modifications apportées au contrat initial entre la commune et le Département de l'Allier.

**Projets d'investissement 2024 modifiés**

**Délibération 2024-08-37**

**Vu** la délibération 2024/01/001, présentant les projets d'investissement 2024 ;

**Vu** la délibération 2024-08-038, modifiant le plan de financement prévisionnel dans le cadre de la reconquête centre-ville et centre-bourg ;

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le nouveau plan de financement prévisionnel pour les projets d'investissement 2024, annexé à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

**APPROUVE** la réalisation des travaux présentés,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes concernés,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents aux demandes de subventions pour les projets présentés.

<b>Décision modificative budgétaire n°1 – Apport pour emprunts et intérêts</b>
<b>Délibération 2024-08-38</b>

**Vu** l’instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le budget 2024 de la commune ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, la décision budgétaire modificative N°1 du budget principal de l’exercice 2024, afin d’ajuster les crédits de la section d’investissement et de fonctionnement.

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)- Opérations	Montant	Article (Chap)- Opérations	Montant
1641(16) : Emprunts en euros	21 000,00		
2158(21) : Autres install., matériel et outil	-21 000,00		
	<b>0,00</b>		

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)- Opérations	Montant	Article (Chap)- Opérations	Montant
65821(65) : Déficit des budg.annexes.	-8 000,00	7088(70) : Autres prod.d’activ.annexes	6 000,00
66111(66) : Intérêtes réglés à l’échéance	14 000,00		
	<b>6 000,00</b>		<b>6 000,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>6 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 000,00</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative N°1 du budget principal pour l’exercice 2024 afin d’ajuster les crédits au niveau de la section d’investissement et de fonctionnement conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative N°1.

<b>Modification de la réglementation du columbarium</b>
<b>Délibération 2024-08-39</b>

**Vu** la délibération 2023/10/043 portant sur la fixation du tarif du columbarium et avenant au règlement intérieur du cimetière en date du 26 octobre 2023 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement du columbarium.

**Version adoptée le 26 octobre 2023 : Article 5**

« Conformément à l’article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l’identification des personnes inhumées au columbarium se fera par gravure, sur une plaque directement collée sur la porte de la concession, de manière à pouvoir en placer trois au maximum. La plaque sera apposée par les services municipaux. »

**Version adoptée le 26 octobre 2023 : Article 6**

« L’ouverture et la fermeture des cases ne pourront être assurées que par le personnel communal chargé du service du service du cimetière. Ces opérations sont gratuites. »

**Version proposée ce jour : Article 5**

« Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au columbarium se fera par gravure, sur une plaque directement collée sur la porte de la concession, de manière à pouvoir en placer trois au maximum. **Une photo ou motif décoratif est autorisé si celui-ci n'empiète pas sur le positionnement des autres plaques prévues sur la porte de la concession. La plaque sera apposée par le service habilité à la faire. »**

**Version adoptée ce jour : Article 6**

L'ouverture et la fermeture des cases ne pourront être assurées uniquement **par un service habilité à le faire**. Ces opérations sont gratuites.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

**APPROUVE** l'adoption de la modification de l'article 5 et 6 du règlement du columbarium.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

**Subvention :**

La demande de subvention pour la dépollution JYS CHROME passe en instruction à la fin du mois de septembre. Le retour se fera courant octobre.

**Voirie :**

Le mobilier urbain ainsi que le panneau d'entrée de la commune en venant de Thiel-sur-Acolin a été malencontreusement abîmé, un constat a été effectué pour la remise en état.

**Vestiaires :**

Il a été constaté une forte dégradation des vestiaires du foot. Madame le Maire et des élus se sont rendus sur place pour le constater. Des demandes de devis sont en cours, dès retour, il sera discuté du projet de renouvellement des vestiaires.

**Vidéo « 1 jour, 1 commune » :**

Lors du dernier conseil, il a été exposé le projet de Moulins Communauté d'effectuer une vidéo d'une durée de 1m30, afin de présenter la commune par un drone. La commune participera à ce tournage qui sera programmé entre avril et octobre 2025.

**Ateliers seniors :**

Des actions à destination des seniors sont proposées par la mutualité française. Ces actions ont pour but de maintenir l'autonomie des seniors à domicile et de créer du lien social. Elles sont destinées aux personnes de plus de 65 ans et se composent de la manière suivante :

- « Activ'Méninges » qui sera proposé 1h30/semaine pendant 10 semaines.
- « Chute, je m'équilibre » qui sera proposé en 10 séances d'1 h.
- « Bien-être, sophrologie » qui sera proposée en 3 séances d'1 h 30.
- « Ma santé, mon sommeil ».
- « Le plaisir est dans l'assiette » qui sera proposée en 3 séances de 2 h.

Les actions seront entièrement prises en charge par la mutualité française et la commune mettra à disposition gratuitement les salles nécessaires au bon déroulement des ateliers.

**Déchets :**

Il a été constaté durant cet été un fort accroissement de dépôt de déchets non-ménager en dehors des espaces prévus à cet effet.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 21 H 20.**

**Prochain Conseil municipal le jeudi 26 septembre à 20 h 00.**